

REGLEMENT DU JEU

« ANNIVERSAIRE FLASH »

- **ARTICLE 1 : Organisateur**

La société SOCAMIL (ci-après dénommée la société organisatrice), centrale d'achat régionale Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 313 151 292 dont le siège se trouve à TOURNEFEUILLE (31170) - 1 chemin de Larramet, organise le jeu intitulé "ANNIVERSAIRE FLASH"

- **ARTICLE 2 : Objet**

Ce jeu est gratuit sans obligation d'achat ; il aura lieu du 27 avril au 7 mai 2016 20 heures.

Les centres E. LECLERC participants sont ceux des villes suivantes :

09 : Saint Jean du Falga, Foix / 11 : Limoux, Carcassonne, Narbonne / 12 : Onet le château, Villefranche de Rouergue, Creissels-Millau / 15 : Aurillac / 31 : Blagnac, Roques sur Garonne, Rouffiac, Villemur sur Tarn, Estancarbon-Saint Gaudens, Saint Orens / 32 : Auch / 34 : Béziers, Saint Aunès, Lunel, Pezenas / 46 : Cahors, Capdenac le haut / 66 : Perpignan Sud, Perpignan Nord, Le Boulou / 81 : Albi, Bout du pont de l'arn, Castres, Lescure d'Albigeois, Gaillac, Graulhet / 82 : Montauban Aussonne , Montauban Sapiac, Castelsarrasin.

Ce jeu est annoncé dans les centres E.Leclerc participants selon les moyens suivants : catalogue, publicité sur les lieux de vente, affiches, radio, Internet.

- **ARTICLE 3 : Qualité des participants**

Le jeu "*Anniversaire Flash*" est ouvert à toute personne physique, résidant en France Métropolitaine à l'exception des salariés de l'Organisateur, des Magasins, de tout salarié d'une Société qui les contrôle, à toute personne ayant collaboré à l'organisation de ce jeu ainsi que de leurs familles respectives (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs, quel que soit leur lieu d'habitation).

Les mineurs peuvent participer à ce jeu sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation préalable de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale.

- **ARTICLE 4 : Participation**

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est limité à une participation par jour, par compte email (ou adresse email), par personne physique et par canal (cf article 5) pendant toute la durée de l'opération.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de participant sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom(s), prénom(s), adresse email et domicile. Pour préserver les chances de chaque internaute, seule la première participation d'un internaute (adresse IP faisant foi) sera prise en compte.

La volonté de fraude avérée, la tricherie ou la tentative de tricherie d'un participant, notamment par la création de doublons ou de fausses identités permettant de jouer plusieurs fois sur le même canal, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu, au tirage au sort ou de se voir attribuer un lot.

La participation au jeu doit être personnelle et manuelle ; toute création ou utilisation d'un système permettant de multiplier les participations de manière automatique sera considérée comme une tricherie et sanctionnée comme tel.

- **ARTICLE 5 : Modalités de participation et de désignation des gagnants**

► Ce jeu se déroule en magasin et sur Internet du 27 avril au 7 mai 2016.

► Les participants des 34 centres E. Leclerc concourent à 2 jeux et ont donc 2 chances de gagner selon les modalités suivantes :

*** Jeu « Anniversaire Flash » (1^{ère} chance)**

Le participant peut jouer chaque jour par différents canaux :

- Sur la page internet «www.anniversaire-flash.com» : en complétant les informations nécessaires pour accéder au jeu : son adresse email, son numéro de téléphone, ses nom et prénom, son code postal et le choix du magasin.
- Sur la page Facebook « www.facebook.com/anniversaireflash » en cliquant sur « j'aime » afin d'accéder à la page jeu et en saisissant son adresse email, son numéro de téléphone, ses nom et prénom, son code postal et le choix du magasin.

Si vous avez saisi votre numéro de mobile, un code de validation vous sera envoyé par SMS pour enregistrer votre inscription (ce code n'est à saisir qu'une fois pour l'inscription)

Si vous ne souhaitez pas indiquer votre numéro de téléphone mobile ou que vous ne disposez pas d'un numéro de téléphone mobile, vous pouvez vous rendre dans votre magasin et la caisse centrale pourra vous fournir un code unique d'inscription

Une fois ces informations renseignées, le participant pourra cliquer sur « jouer » et déclencher le buzz pour tenter de gagner des bons d'achat pendant toute la durée de l'opération (weekend et jours fériés inclus) :

- Si trois logos Leclerc s'affichent, le participant a gagné un bon d'achat :
 - Avec le Smartphone : le gagnant obtient un bon d'achat virtuel qu'il peut soit imprimer, soit présenter directement depuis son Smartphone à l'hôtesse de caisse.
 - Sur le site «www.anniversaire-flash.com » ou la page Facebook « [anniversaireflash](http://www.facebook.com/anniversaireflash) » : le gagnant a rendez-vous sur sa boîte mail pour connaître son gain et imprimer son bon d'achat.

*** Jeu « Quizz rugby » (2^{ème} chance)**

Le participant doit compléter le bulletin :

- répondre aux 3 questions « rugby »
- compléter son adresse email, son numéro de téléphone, ses nom et prénom, son adresse

et le déposer en magasin dans l'urne prévue à cet effet pour participer au tirage au sort et tenter de gagner un séjour rugby à Barcelone pour 2 personnes du vendredi 24 au samedi 26 juin 2016.

Le bulletin est disponible sur le catalogue, en magasin et également imprimable depuis le site anniversaire-flash.com.

Le bulletin ne peut être déposé qu'en magasin jusqu'au samedi 7 mai 20h.

L'équipe dirigeante de chaque Centre E. Leclerc participant procédera le Mercredi 11 Mai 2016 à 20 h au tirage au sort pour son magasin.

Le résultat du tirage sera affiché dans chaque magasin participant une semaine après le tirage.

- **ARTICLE 6 : Les lots**

a) Jeu « anniversaire flash » (1^{ère} chance)

Sont à gagner :

- Pendant toute la durée de l'opération (11 jours weekend et jours fériés inclus): des bons d'achats de 5, 10, 20 ou 50 € soit un total de 6 732 bons d'achat sur l'ensemble des 34 magasins pendant toute la durée de l'opération soit :
 - 3 740 bons d'achat de 5 € (10 bons d'achat / jour / magasin)
 - 1 870 bons d'achat de 10 € (5 bons d'achat / jour / magasin)
 - 748 bons d'achat de 20 € (2 bons d'achat / jour / magasin)
 - 374 bons d'achat de 50 € (1 bon d'achat / jour / magasin)

Utilisation d'au maximum 5 bons d'achat en une seule fois et uniquement dans le magasin de référence du participant (magasin choisi lors de l'inscription).

Validité des bons d'achat : jusqu'au 02 juillet 2016 - hors livres et carburants

Les bons d'achat étant nominatifs, une pièce d'identité pourra être demandée au porteur de ceux-ci lors du passage en caisse afin de vérifier que ce dernier est bien le titulaire du/des bons d'achat.

b) Jeu « Quizz rugby » (2^{ème} chance)

Désignation	Valeur Commerciale	Nombre
Séjour pour 2 personnes (3 jours/2 nuits) <u>du vendredi 24 au samedi 26 juin 2016</u> à BARCELONE pour assister au match de la finale de rugby –transport non compris - Voir détails du voyage en annexe	640 € TTC	1 par magasin soit 34 pour les 34 centres E. Leclerc participants

c) Retrait des lots :

- **1^{ère} chance – Jeu Flash (1^{ère} chance):**
 - **Bons d'achat :**
 - Depuis son Smartphone en présentant son bon d'achat virtuel à la caissière ou en l'imprimant chez soi.
 - Sur le site www.anniversaire-flash.com ou sur la page Facebook « anniversaireflash » en l'imprimant chez soi ou en notant le numéro du bon d'achat.
- **2^{ème} chance – Jeu « quizz rugby » :** Les gagnants seront contactés par La Dépêche pour organiser le séjour.

► Tout gagnant n'ayant pas retiré son lot à la date limite indiquée ci-dessus sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot qui sera conservé par l'Organisateur.

d) Dispositions générales applicables à l'ensemble des lots

Les lots gagnés ne peuvent donner lieu de la part du ou des gagnants à aucune modification d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en argent ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

- **ARTICLE 7 : Modification de l'opération**

Si les circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le jeu, de l'écourter, de le proroger, de le reporter ou d'en modifier les conditions d'organisation. Sa responsabilité ne saurait être recherchée de ce fait.

- **ARTICLE 8 : Acceptation du règlement - Contestation**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la société organisatrice dans le respect des règles et de la réglementation existante.

- **ARTICLE 9 : Loi Informatique et libertés**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (art. 27), les participants au présent jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant sur simple demande écrite auprès de l'Organisateur.

- **ARTICLE 10 : Informations personnelles**

La participation implique l'acceptation du règlement et l'autorisation de la part des gagnants d'utiliser leurs noms et prénoms par la société organisatrice dans toute manifestation publicitaire liée au présent jeu et à communiquer leurs noms, prénoms, numéros de téléphone et adresse email à ses partenaires (Société La Dépêche, Société Havas) en charge de l'organisation du séjour, sans aucune contrepartie.

- **ARTICLE 11 : Avenant**

Tout additif ou toute modification au présent règlement peuvent être publiés durant la période du jeu ; ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

- **ARTICLE 12 : Règlement**

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Celle-ci devra être faite auprès de l'Organisateur, à l'adresse indiquée à l'article 1^{er} du règlement, à l'attention du service Publicité. Les frais d'envoi de la lettre de demande seront remboursés sur simple demande, au tarif lettre verte en vigueur.

Il est également disponible à l'accueil des magasins E.LECLERC participants et sur le internet « www.anniversaire-flash.com » et sur la page facebook « anniversaire flash ».

Le présent règlement est déposé à la SCP VALES – GAUTIE – PELISSOU – MATHIEU, huissiers de justice associés, à Toulouse (31500), 2 Avenue Jean Rieux.

ANNEXE : Détail du voyage

Les gagnants seront contactés par La Dépêche pour organiser le séjour.

Séjour 3 jours & 2 nuits à Barcelone pour 2 personnes

1 match : La finale – place VIRAGE (catégorie 8)

Du vendredi 24 au dimanche 26 juin 2016

Prix 640 € TTC pour 2 personnes.

INCLUS DANS VOTRE SÉJOUR

2 nuits en hôtel (base chambre double)

Petit déjeuner

Place de match en catégorie 8, virage pour la finale

Cadeau souvenir

Présence d'accompagnateurs à Barcelone pour le match

NON INCLUS DANS VOTRE SÉJOUR

Supplément chambre individuelle

Le transport

Les repas

Assurance voyage

Toute prestation non mentionnée dans le programme

Supplément pour modification de la place de stade